

M. Valade: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme l'honorable député, par sa dernière question, a allégé l'atmosphère de la Chambre, il ne va pas tout gâcher en insistant.

M. Valade: C'est que, monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. Peut-il nous dire si un agent de police ou une personne rattachée à une force de police pourrait toucher la prime de \$15,000?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vais appeler l'attention du ministre sur la question du député dès son retour à la Chambre, dans quelques minutes.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances en vue d'obtenir des précisions. En supposant que quelqu'un gagne la récompense offerte en ce qui concerne M. Rivard, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si cette somme sera considérée comme une plus-value de capital ou comme un revenu imposable?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois préférable de ne pas émettre d'opinion juridique en réponse à cette question. La question se poserait peut-être de savoir s'il s'agit d'un revenu du travail ou d'un cas fortuit. (*Exclamations*)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ALLÉGATION DE FRAUDE ÉLECTORALE EN C.-B.—NOMINATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question concernant la promesse d'instituer une commission d'enquête sur une allégation portant que six syndicats ouvriers de Colombie-Britannique se sont entendus pour voter frauduleusement en faveur de candidats du Nouveau parti démocratique lors des dernières élections. Le premier ministre a promis que cette commission serait établie sans retard. Si elle a été instituée, le premier ministre nous dirait-il le nom du ou des commissaires?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le commissaire a été nommé, et je croyais en avoir informé la Chambre. C'est le juge Nemetz qui a été nommé commissaire.

[M. l'Orateur.]

M. Mandziuk: Un délai a-t-il été fixé au commissaire pour présenter un rapport?

Le très hon. M. Pearson: J'ignore combien de temps il lui faudra pour rédiger son rapport, monsieur l'Orateur, mais j'espère qu'il le fera au plus tôt.

MINISTRES PRIÉS DE RÉPONDRE À LEUR COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Juge-t-il qu'un ministre a amplement le temps de répondre à sa correspondance en 30 ou 40 jours ou estime-t-il que la période de 60 jours s'applique aussi à ce domaine?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cela dépendrait entièrement de la nature de la lettre.

M. MacInnis: J'ai une question supplémentaire. Je demanderais au premier ministre de consulter ses dossiers pour constater la nature de certaines questions soulevées dans un échange de lettres entre lui et le ministre du Travail. Qu'il consulte ses propres dossiers.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

EXEMPTION DES DONS AU RÉARMEMENT MORAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question qui découle de certaines lettres, de certains appels téléphoniques et de certaines nouvelles parues dans les journaux.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Encore une fois, l'honorable député a eu la gentillesse de me donner préavis de sa question. Je ne devrais peut-être pas avoir à faire tous les jours une déclaration à cet égard, mais comme j'ai examiné cette question attentivement, j'estime que l'honorable député formule des déclarations absolues dans les deux premiers alinéas, notamment que les étudiants du Canada en ont assez, et le reste. Le Règlement prescrit qu'en posant des questions de ce genre ou en y répondant on ne doit émettre aucun avis ni développer aucun argument. Les deux premiers alinéas de la question de l'honorable député renferment sans contredit des opinions. Je ne trouve pas trop à redire contre la question posée au troisième alinéa et si l'honorable député veut bien la libeller autrement, elle sera recevable. Cependant, dans sa forme actuelle, la question est absolument irrecevable.